



Resiliation cours à distance ifdp

Par **berlinlali**, le **18/02/2016** à **09:29**

Bonjour,

Je me suis inscrite au mois d'août au cours à distance ifdp. je n'ai jamais trouvé aucun intérêt pour cette formation. A l'époque pour des raisons de mon état de santé un peu compliqués(grossesse pathologique) , je n'ai pas pu résilier mon contrat avant la période présumée.

Malheureusement aujourd'hui , nous rencontrons des problèmes financiers, nous ne pouvons plus nous permettre de payer cette formation.

Est-ce que j'ai une chance de résilier mon contrat? et d'éviter d'avoir un huissier à ma porte si j'arrête tout prélèvement bancaire?

En vous remerciant d'avance

Par **amajuris**, le **18/02/2016** à **14:30**

bonjour,

si vous n'avez pas respecté les conditions de résiliation du contrat, cet établissement risque effectivement de vous relancer pour obtenir le paiement.

peut être qu'avec un certificat médical, ce sera plus facile.

salutations